



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Frédéric MELCHIOR

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE  
LA COMMUNE DE FICHEUX - MODIFICATIONS DES LIMITES TERRITORIALES**

(N°2024-356)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime et, notamment, ses articles L.123-5 et R.123-18 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-521 de la Commission Permanente en date du 13/12/2022 « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Ficheux - modification du périmètre » ;

**Vu** la délibération n°2022-74 de la Commission Permanente en date du 21/03/2022 « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Ficheux - décision d'ordonner l'opération » ;

**Vu** la délibération n°2024-D.08 du Conseil municipal de Ficheux en date du 12/02/2024 « AFAFE – Limites communales », ci-annexée ;

**Vu** la délibération n°DE\_008\_2024 du Conseil municipal d'Hendecourt-les-Ransart en date du 23/01/2024 « Remembrement Ficheux », ci-annexée ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'émettre un avis favorable aux modifications des limites territoriales entre les communes de Ficheux et d'Hendecourt-les-Ransart, proposées au rapport en annexe et selon le plan joint à la présente délibération, dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental effectuée dans la commune de Ficheux avec extensions sur les communes de Blairville, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel et Boisieux-au-Mont.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON D'AVESNES-LE-COMTE



# COMMUNE DE FICHEUX

Communauté Urbaine d'Arras

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Ficheux s'est réuni sous la présidence de Monsieur David TISON, Maire, en suite de convocation dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 14

**Date de la convocation :** 07 février 2024

**Présents :** David TISON – Christian DEMASURE – Bertrand CAFFIN – Sophie BALAVOINE – Maureen BILLAUT – Michèle CAILLERET – Patrick DELPORTE –

Marie-Agnès DOUX – Gérald GODART – Alexandra LEROY – Richard OSCISLAWSKY – Maxime SANTERNE – Adam SFAXI

**Excusés :**

**Absents :**

**Procuration :** Éric DELEPAUX à Christian DEMASURE

**Secrétaire de séance :** Alexandra LEROY

**Secrétaire de mairie :** Non présent

**Ouverture de séance :** 19h00

### **Domaines de compétences par thèmes** (8.4) Aménagement du territoire : **AFAFE – Limites intercommunales :**

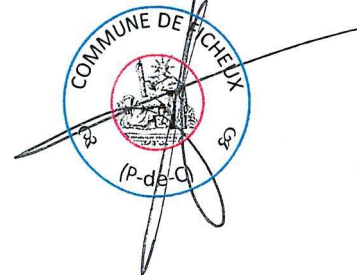
Monsieur le Maire délègue le sujet à un Adjoint. Ainsi désigné, celui-ci, rappelle à l'Assemblée qu'une opération d'aménagement foncier est en cours sur le territoire communal et comprenant des extensions sur les territoires communaux voisins de Blairville, Boisieux-au-Mont, Hendecourt-les-Ransart et Mercatel. Il indique que dans le cadre de cette opération, il est apparu opportun de modifier les limites communales entre les communes de Ficheux et d'Hendecourt-les-Ransart, plus précisément au lieu-dit « Sur Hendecourt », afin de simplifier leur tracé et le faire correspondre au nouveau parcellaire. À toute fin utile, il précise que la modification se fera par échange de surface entre les communes conformément au plan présenté, sans transfert de population et que les Conseils Municipaux seront maintenus en fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré contradictoirement, publiquement et à scrutin public, décide à l'unanimité des présents et/ou des représentés d'accepter l'échange de surface avec la commune d'Hendecourt-les-Ransart selon le plan présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Délibération rendue exécutoire par  
sa transmission en Préfecture le 20/02/2024  
ses publication et notification le 20/02/2024

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, David TISON



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS



OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE  
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

## PLAN DES MODIFICATIONS DE LIMITE DE COMMUNE ENTRE FICHEUX et HENDECOURT-LES-RANSART

### Géomètres Experts

Denis ATTENCIA  
Loïc BOUILLON  
Philippe CHÉDÉ  
Thierry CHÉRIER  
Christine DE BOIRY  
Jennifer FARDIN  
Arnaud FUTEUL  
Julien GUILLOU  
Nicolas LAFITE  
Gwenaél SAGNE  
Jean de SALABERRY  
Samuel TRAVERS

Bureau secondaire  
de Caen

37, rue des Compagnons  
14000 Caen

Téléphone : 02 31 53 39 00  
Télécopie : 02 31 53 39 01

E-mail: AFaF@geomat.fr

### LEGENDE :

- Parties cédées par la commune de HENDECOURT LES RANSART à la commune de FICHEUX
- Parties cédées par la commune de FICHEUX à la commune de HENDECOURT LES RANSART
- Limite intercommunale ancienne
- Limite intercommunale nouvelle
- Limite intercommunale conservée



Plan approuvé par  
le Conseil Municipal  
Dans sa séance du : 10 00 00



A.F.A.F.E. FICHEUX

## COMMUNE DE HENDECOURT LES RANSART

Séance du 23 janvier 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 12/01/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre BARROIS*

Présents : 7

**Présents :** Pierre BARROIS, Laurent BUZENET, Amandine CATO, Nicolas DE DIESBACH, Fanny HUBAU, Denis LARDEMELLE, Jérémy LEPREUX

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés :** Charles DUCOURANT par Laurent BUZENET, Guillaume PETAIN par Fanny HUBAU

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés :**

**Absents :**

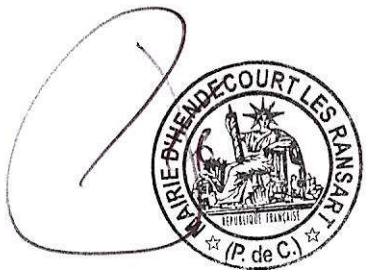
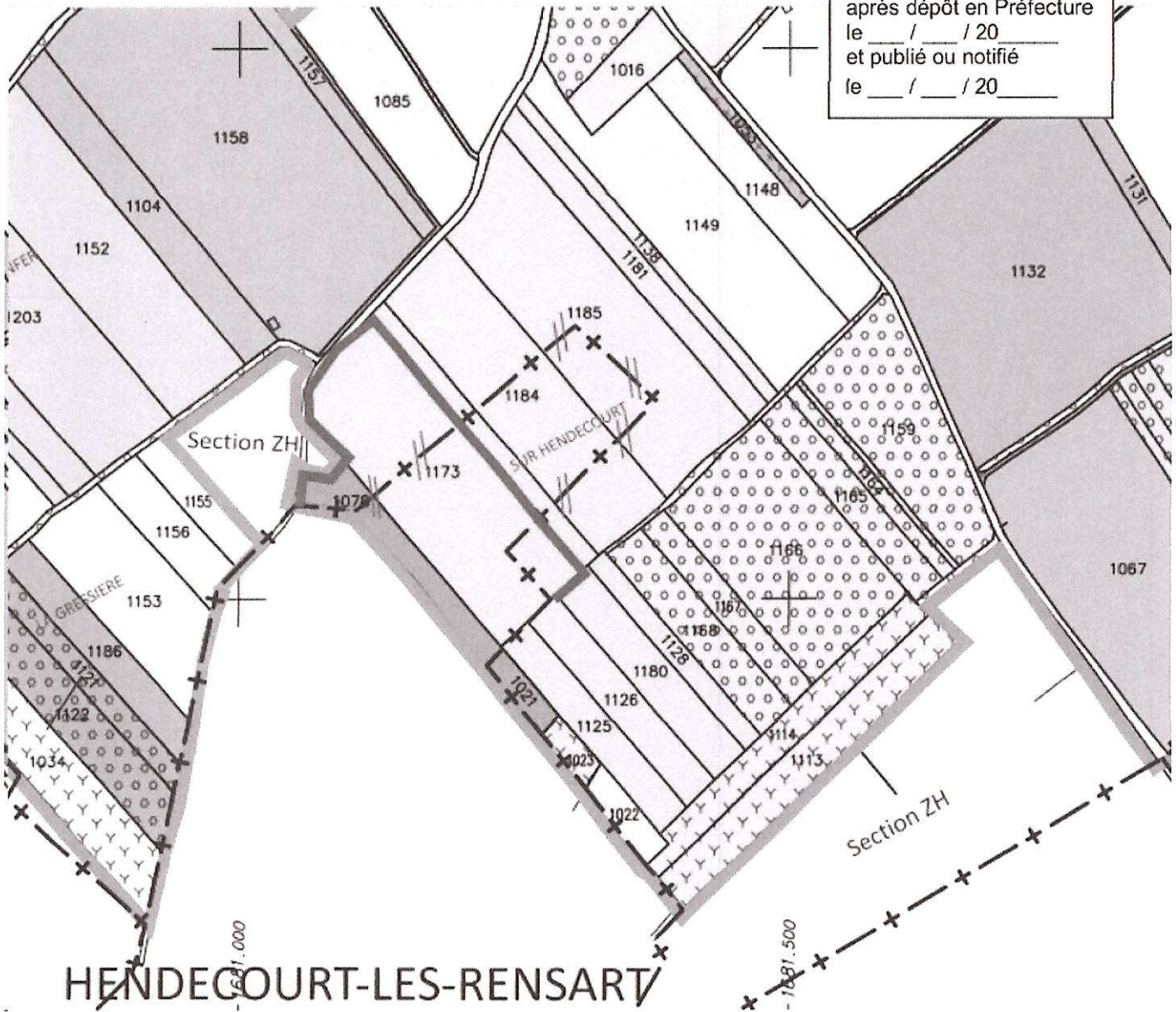
**Secrétaire de séance :** Fanny HUBAU

### Objet: Remembrement Ficheux - DE\_008\_2024

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de Ficheux en cours, il est apparu opportun pour la commission communale d'Aménagement Foncier de Ficheux de modifier les limites intercommunales entre les communes de Ficheux et d'Hendecourt les Ransart au lieu-dit « sur Hendecourt », afin de simplifier leur tracé et de le faire correspondre avec le nouveau parcellaire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_



Dépôt PREFECTURE D'ARRAS  
Date de réception de l'AR: 19/04/2024  
062-216204255-20240123-DE\_008\_2024-DE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

**RAPPORT N°25**

Territoire(s): Arrageois  
Canton(s): AVESNES-LE-COMTE  
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024**

#### **AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE DE FICHEUX - MODIFICATIONS DES LIMITES TERRITORIALES**

Selon les dispositions des articles L.123-5 et R.123-18 du code rural et de la pêche maritime, la modification de la circonscription des communes peut être prononcée par le préfet selon les nécessités de l'aménagement foncier, à la demande des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier et après avis des conseils municipaux et du Conseil départemental.

L'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental effectuée dans la commune de Ficheux avec extensions sur les communes de Blairville, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel et Boisieux-au-Mont entraîne des rectifications de limites territoriales entre les communes de Ficheux et d'Hendecourt-les-Ransart selon le plan ci-annexé.

Conformément à l'article R.123-18 du code rural et de la pêche maritime, il importe donc que le Conseil départemental exprime son avis sur les modifications projetées afin de permettre de les fixer ensuite par voie d'Arrêté Préfectoral.

Il est précisé à ce sujet que ces modifications ne comportent aucun transfert de population et que les conseils municipaux seront maintenus en fonction.

Les conseils municipaux de Ficheux et d'Hendecourt-les-Ransart ont émis un avis favorable aux modifications envisagées.

Le plan faisant apparaître les redressements des limites intercommunales est joint au présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant, d'émettre un avis favorable aux modifications des limites territoriales entre les communes de Ficheux et d'Hendecourt-les-Ransart, proposées au présent rapport et selon le plan ci-annexé.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY